

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE **BORDEAUX**



Parc des Expositions Bordeaux Lac



1912 - 2012
CENTENAIRE DE L'EXPOSITION
ET DE LA SOCIÉTÉ CANINE DE
LA GIRONDE

CACS
de la SCC
CACIB
de la FCI

DIMANCHE 15 JANVIER 2012

Clôture des engagements le 22/11/2011 pour le tarif I - Clôture définitive le 2/01/2012 au tarif II

HALL CHAUFFÉ

POUR LA 2^E ANNÉE : CHAMPIONNAT DE GIRONDE

Expositions prises en compte :

- Bordeaux 15 JANVIER 2012,
- Libourne 13 MAI 2012,
- Biganos Bassin d'Arcachon 22 JUILLET 2012,
- Langon 23 SEPTEMBRE 2012

Les prix seront remis lors de L'exposition de Bordeaux 2013.
Les Meilleurs de Groupe et le Best seront décernés à cette exposition. Les points seront additionnés et les meilleurs chiens se verront décerner un diplôme :

CHAMPION DE GIRONDE 1 par RACE
CHAMPION DE GROUPE
CHAMPIONS DES CHAMPIONS - BEST

Les points, non cumulables, seront décomptés
selon le barème suivant :

1. CACIB 10 Points
2. RCACIB 9 Points
3. CAC et 1^{er} EXC Classes CH..... 8 Points
4. RCAC 7 Points
5. 1^{er} EXC Classes Vétérans, Jeunes 6 Points

Les points ne sont pas cumulables.

JEUNES PRÉSENTATEURS
qualificatif pour
CRUFT'S DOG SHOW

RING D'HONNEUR

Obérythmée

Ecole du chiot

**Meilleurs Puppy, Jeune,
Champion, Vétérans**

Meilleur chien français

**Meilleur de groupe
BEST IN SHOW**



ROYAL CANIN

SOMMAIRE

Page 2	JURY
Page 3	Agility, CANT, CSAU.
Page 4	Plan d'accès
Page 5	Demande d'engagement
Page 6	Engagement Confirmation Espace Chiots
Page 7-8	Règlement

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1^{er} groupe

Berger Allemand Mme FILLEAUDEAU (F)
 Kelpie, Schipperkes, Chien de Berger Catalan,
 Berger de Majorque, Berger des Pyrénées,
 Border Collie, Bobtail, Berger Portugais,
 Berger Blanc Suisse Mme MELCHIOR (Lux)
Confirmations : Mme Desserne

Berger Australien M. GIL ALONSO (Espagne)
Confirmations : M. Jouanchicot

Berger Belge, Colleys M. V. SALT (GB)
Confirmations : M. Kérihuel

SPECIALE BERGER DE BEAUCE Mme LEONARD-NOLLE (F)

SPECIALE BERGER DE BRIE,
 Berger de Picardie, Bearded Collie Mme WEBER LO GIACO (F)

SPECIALE SHETLAND M. PUPIN (F)

SPECIALE WELSH CORGI,
 Bergers Hongrois et Italiens, Bergers Polonais Tatra et Niziny,
 Slovensky Cuvac, Chien Loup Tchecoslovaque,
 Berger de Russie Méridionale, Berger de Croatie,
 Berger du Bassin de Karst M. CHAGNARD (F)

SPECIALE BERGER HOLLANDAIS,
SCHAPENDOES, CHIEN LOUP DE SAARLOS M. KARCHER (F)

SPECIALE BOUVIERS DES FLANDRES et DES ARDENNES,
 Bouvier d'Australie M. MASSON (F)

2^e groupe

SPECIALE DOBERMANN,
 Dogue des Canaries, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol M. JOUANCHICOT (F)

SPECIALE PINSCHER, AFFENPINSCHER, SCHNAUZER M. BLANGINO (F)

Terrier Noir de Russie, Fila de Sao Miguel, Cimarron Uruguayen,
 Tosa Inu, Aidi, Berger d'Anatolie, Charplanina, Castro Laboreiro,
 Montagne Portugais-Estrela, Landseer, Terre Neuve,
 Berger d'Asie Centrale Mme KUPRIYANOVA-SINKO (Slovenie)

SPECIALE BOXER M. FOURNIER (F)

Bulldog Anglais M. STEFAN SINKO (Slovenie)

Bullmastiff, Mastiff M. MASSON (F)

SPECIALE DOGUE ALLEMAND Mme CHOISY (F)

SPECIALE DOGUE DU TIBET, SPECIALE SAINT BERNARD,
 Dogue Argentin, Montagne et Mâtin des Pyrénées M. POCAS (P)

SPECIALE DOGUE DE BORDEAUX Mme PRESSIAT (F)

SPECIALE MATIN NAPOLITAIN,
SPECIALE CANE CORSO M. CUCCILLATO (I)

Rottweiler Mme WEBER LO GIACO (F)

Shar Pei M. CHAGNARD (F)

Hovawart, Berger du Caucase,
 Dogue de Majorque, Rafeiro de Alentejo Mme LAFAY

SPECIALE LEONBERG M. CASSAGHI (F)

SPECIALE BOUVIERS SUISSES M. TOURON (F)

Confirmations des races jugées par Mme Kupriyanova-Sinko, MM. Sinko, Pocas et Cuccillato : Mme Lafay

3^e groupe

Airedale Terrier, Terrier de Chasse Allemand,
 Jack et Reverend Russell Terrier, Soft Coated Wheaten Terrier,
 Welsh Terrier, Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier,
 Norfolk Terrier, Sealyham Terrier M. GLADIC (Serbie)
Confirmations : M. Calloch

Bedlington Terrier, Fox Terrier, Glen Of Imaal Terrier,
 Irish Terrier, Kerry Blue Terrier M. DELMAR Sean (Irlande)
Confirmations : M. Escoffier

Border Terrier, Lakeland Terrier, Terrier Japonais Nihon,
 Cesky Terrier, Norwich Terrier, Scottish Terrier M. ERICSSON (Suede)
Confirmations : M. Calloch

SPECIALE YORKSHIRE TERRIER,
 Terrier de Manchester, Terrier Australien, Skye Terrier, Silky Terrier,
 West Highland White Terrier, Toy Terrier, Terrier Brésilien M. ESCOFFIER (F)

Staffordshire Américain, Bull Terrier, Bull Terrier Miniature,
 Staffordshire Bull Terrier :

Adultes M. CEDERLOF (Suede)
Confirmations : M. Calloch

Jeunes, puppy, vétérans M. CALLOCH (F)

4^e groupe

Teckels Mme SCHWAB (L)
Confirmations : Mme Desserne

5^e groupe

Husky de Sibérie, Alaskan Malamute, Samoyède,
 Akita Inu, Akita Américain M. BORGES (P)
Confirmations : Mme Desserne

SPECIALE SPITZ ALLEMANDS et ITALIEN M. GRUNHEID (F)

SPECIALE CHOW CHOW M. KERIHUEL (F)

SPECIALE EURASIER M. BARENNE (F)

SPECIALE CHIENS NUS DU PEROU et DU MEXIQUE,
 Chiens Nordiques, Basenji, Chiens de Canaan et du Pharaon,
 Cirneco, Podencos, et reste du groupe Mme DESSERNE (F)

6^e groupe

SPECIALE BASSET HOUND,
 Poitevin, Grand et Petit Bleu de Gascogne,
 Grand Gascon Saintongeais, Porcelaine, Basset Artésien Normand,
 Basset Bleu de Gascogne, Basset Fauve de Bretagne,
 Grand et Petit Bassets Griffons Vendéens M. DE MELLO (Portugal)
Confirmations : M. Favre

Briquet de Provence, Foxhound Anglais, Ariégeois,
 Beagle Harrier, Chien d'Artois, Griffon Nivernais,
 Bruno du Jura, Brachet Allemand Mme DESSERNE (F)

Rhodesian Ridgeback M. JOUANCHICOT

SPECIALE DALMATIEN Mme MERY (F)

SPECIALE SAINT HUBERT,
 Anglo Français de Petite Vénérie, Petit Gascon Saintongeais,
 Griffon Bleu de Gascogne, Griffon Fauve de Bretagne,
 Beagle et reste du groupe M. FAVRE (F)

7^e groupe

Braque de l'Ariège, Braque Allemand, Braque de Weimar M. DUPAS

SPECIALE BRAQUE HONGROIS,
SPECIALE EPAGNEUL FRANÇAIS,
SPECIALE EPAGNEUL BLEU DE PICARDIE, EPAGNEUL PICARD,
EPAGNEUL DE PONT AUDEMER,
SPECIALE GRIFFON KORTHALS,
 Drahthaar, Pudel Pointer, Stichelhaar, Braque Français,
 Braque Saint Germain, Braque Slovaque Poil dur M. GOUBIE (F)

SPECIALE SETTER GORDON,
SPECIALE BRAQUE D'AUVERGNE,
 Braque du Bourbonnais, Braques Italiens, Spinone,
 Braque Portugais, Munsterlander, Langhaar, Barbu Tchèque.. M. GUILBERT (F)

SPECIALE EPAGNEUL BRETON M. TOULET (F)

SPECIALE POINTER Mme LE TINNIER (F)

SPECIALE SETTER ANGLAIS,
 Setter Irlandais M. POUJAUD (F)

8^e groupe

SPECIALE RETRIEVER
 Retriever de la Baie de Chesapeake, Curly Coated Retriever,
 Flat Coated Retriever, Nova Scotia Duck Tolling M. Ian Roger SAUGE
 (Norvège)

Labrador Mme JOHANSEN (Danemark)

Golden Retriever Mme RAULT (F)

Confirmations : Mme Rault

**SPECIALE SPANIELS (Cockers Américain et Anglais, Clumber,
 Field Spaniel, Springer Spaniel, Welsh Springer Spaniel,
 Sussex Spaniel, Irish Water Spaniel)**
 Femelles Mme CECARELLI (Italie)

Mâles M. IAN ROGER SAUGE (Norvège)

Confirmations : M. Dupas

Barbet et Chiens d'Eau M. DUPAS (F)

9^e groupe

Bichons, Coton de Tulear, Chien Chinois à crête,
 Epagneul Japonais, Pekinois M. NATALETTI (Italie)
Confirmations : Mme Méry

SPECIALE PETITS CHIENS RUSSES- Russkiy Toy,
 Petit Chien Lion, Boston Terrier,
 Bouledogue Français Puppy, Jeunes, Vétéran Mme MERY (F)

SPECIALE CANICHE,
SPECIALE EPAGNEUL NAIN CONTINENTAL,
 Kromfohrlander M. HEINESCHE (L)

SPECIALE GRIFFONS BELGE, BRUXELLOIS, PETIT BRABANCON,
 Chihuahua, Carlin M. VAN DEN BERG (NL)
Confirmations : Carlin : Mme Méry - Autres : M. Barenne

SPECIALE CHIENS DU TIBET
 (Epagneul Tibétain, Lhasa Apso,
 Shih Tzu, Terrier du Tibet) M. KANE (GB)
Confirmations : M. Barenne

SPECIALE EPAGNEULS NAINS ANGLAIS :
 Cavalier King Charles Spaniel (Mâles) et King Charles M. BARENNE (F)

Cavalier King Charles Spaniel (Femelles) Mme HINDLE (GB)
Confirmations : M. Barenne

Bouledogue Français Adultes M. VAN RAAMSDONK (Belgique)

10^e groupe

SPECIALE LEVRIER AFGHAN, SPECIALE SALUKI,
 Lévrier Polonais, Barzoï, Deerhound,
 Irish Wolfhound, Azawakh, Galgo Espagnol Mme DELMAR CATHY (Irlande)

SPECIALE PETIT LEVRIER ITALIEN,
SPECIALE GREYHOUND,
 Magyar Agar, Sloughi, Whippet M. GARCIA MONEDERO (Espagne)
*Confirmations des races jugées par Mme Delmar et M. Garcia Monedero :
 M. Dupas*

**le Samedi 14 Janvier 2012,
dans le cadre de l'exposition canine de Bordeaux,
organisation d'un CANT Troupeaux
ouvert aux races bergères et bouvières.**

- ↪ **Age des chiens de 6 à 18 mois.**
- ↪ **Juge M. Henri CORNIER**
- ↪ **Fournir certificat de naissance ou pedigree.**
- ↪ **Engagement : 25 euros**

REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE LA SCG
feuilles d'engagement sur le site www.canine.gironde.fr

Les engagements sont à envoyer exclusivement à :

M. Alain DUPONT

28 bis route de Saint Morillon

33650 Saint Selve

ou de préférence par mail à alaindup@gmail.com

La clôture des engagements sera faite après les 25 premiers dossiers complets reçus.

le samedi 14 janvier de 15h à 18h et le dimanche 15 de 9h à 12h :

passage de CSAU

- ↪ **Age des chiens 12 mois**
- ↪ **Juge Mlle Christelle Nominé**

REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE LA SCG
feuilles d'engagement sur le site www.canine.gironde.fr

Inscription : christelle.nomine@wanadoo.fr

Dimanche 15 janvier de 8h à 17h

concours Agility

Juge M. Michel Durieux

**Tous les renseignements et les feuilles d'engagement sur le site :
www.caninegironde.fr**

PLAN D'ACCÈS AU PARC DES EXPOSITIONS



Race unique, nutrition ciblée.

Royal Canin lance une nouvelle gamme dédiée aux Chiens de Race.

BREED HEALTH NUTRITION propose des aliments et programmes sur mesure pour les races : Chihuahua, Shih Tzu, Yorkshire Terrier, Teckel, Caniche, Cavalier King Charles, Cocker, Bulldog anglais, Boxer, Labrador Retriever, Golden Retriever, Berger allemand, Dogue allemand.



EN VENTE EN ANIMALERIES, JARDINERIES,
LIBRES-SERVICES AGRICOLES,
MAGASINS DE BRICOLAGE
ET CHEZ LES TOILETTEURS.

N°Azur 0 810 830 800
PRIX APPEL LOCAL

www.royalcanin.fr

La Nutrition sur mesure pour Chiens de Race. **ROYAL CANIN** BREED HEALTH NUTRITION

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Remplissez cette feuille et envoyez-la immédiatement au **secrétariat de la Société Canine de la Gironde, B.P. 77 - 33041 BORDEAUX DOCKS PDC** (Tel : 05 56.39.24.85 - Fax : 05 56.43.04.97) en joignant le montant de votre engagement par tous les moyens à votre convenance avec une enveloppe timbrée. Les mandats postaux devront nous être adressés avec l'engagement.

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 2/01/12

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° LO : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson-Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson-Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	---	---	---	---

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>
	Cage <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>	Elevage <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>
	Meute <input type="checkbox"/>	Classe Elevage <input type="checkbox"/>	Lot d'Elevage <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>
					Confirmation <input type="checkbox"/>

Pour les confirmations seules veuillez utiliser la grille spécifique à la séance du Samedi 14 Janvier 2012 (voir au dos)

DROITS D'ENTRÉE AU CONOURS

	jusqu'au 21/11/11	jusqu'au 02/01/12	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	35 €	45 €	
2 ^e chien	30 €	35 €	
3 ^e chien	25 €	27 €	
4 ^e chien ou suivants (chacun)	12 €	12 €	
Puppy / vétéran (chacun)	20 €	25 €	
Chien ne concourant pas (chacun)	10 €	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	55 €	63 €	
Chien supplémentaire dans la meute	12 €	12 €	
Classe/Lot d'Elevage	10 €	10 €	
Paire/Couple	5 €	5 €	
Carte accompagnateur (chaque)	_____ x 4 €		
Parking intérieur	_____ x 5 €		
Cage (chacune)	_____ x 5 €		
Total global			
ADHÉRENTS SC Gironde :			
Réduction de 20% sur le montant total de vos engagements			-
N° d'adhérent : _____			
Reste à verser :			
Par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP Libellé au nom de la S.C. de la Gironde			

POUR LES ENGAGEMENTS

- En classe Champion, joindre obligatoirement la photocopie du titre (homologué avant la date de clôture des engagements)
- En classe Travail, joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

La présence de chiens et de chiots non engagés à l'Expo ou à la vente LOF est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking intérieur ; tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (voir règlement intérieur).

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30. Toutefois, sortie des chiens autorisée entre 12 h et 14 h après versement d'une caution de 50 €

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Une **ENVELOPPE TIMBRÉE À VOTRE ADRESSE** pour l'envoi de votre carte d'exposant.
- une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Travail ou Champion.
- une photocopie du certificat de vaccination antirabique modèle CERFA en cours de validité pour les chiens de 2^e catégorie et les chiens en provenance de l'étranger.

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

Les chiens inscrits en classe ne concourant pas, vétéran et puppy ne peuvent pas être les premiers chiens inscrits.

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ

ENGAGEMENTS INTERNET :

Sans supplément : www.cedia.fr

Avec supplément : www.expositioncanine.com

**A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE
AU PARC DES EXPOSITIONS BORDEAUX LAC SAMEDI 14 JANVIER 2012 A PARTIR DE 14 H**

à renvoyer, accompagné de votre règlement à la Société Canine de la Gironde - B.P. 77 - 33041 BORDEAUX DOCKS PDC

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

Tarif de l'engagement : 30 € à l'ordre de la Société Canine de la Gironde.

Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de votre accusé de réception

**VENTE DE CHIOTS LOF PAR LES ELEVEURS
DIMANCHE 15 JANVIER 2012
DEMANDE D'INSCRIPTION**

Une seule feuille par chien (photocopie acceptée)

Race : _____

Nom du chien : _____

Sexe : _____ Né le : _____ N° LOF ou N° dossier SCC : _____

Nom du Propriétaire : _____

Adresse : _____

Tél. du propriétaire : _____ Courriel : _____

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurants ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du présent règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

Fait à : _____ le : _____

« lu et approuvé par l'éleveur »

Signature : _____

Participation aux frais d'organisation	Sommes adressées
15€ par chiot	
4€ entrée accompagnant (enfant -12 ans : gratuit)	
Total	

Règlement par chèque ou mandat postal libellé
à l'ordre de la Société Canine de la Gironde.

**Joindre une enveloppe timbrée pour recevoir
la carte d'entrée**

INSCRIPTIONS à retourner à :
Société Canine de la Gironde
BP 77 - 33041 BORDEAUX DOCKS PDC

Clôture des inscriptions le 2 Janvier 2012
Il n'y aura pas d'inscription le jour de la manifestation.

RÈGLEMENT DE LA VENTE DE CHIOTS L.O.F.

- La vente de chiots L.O.F. de Bordeaux 2012 aura lieu le DIMANCHE 15 JANVIER 2012
- Le marché est exclusivement réservé aux éleveurs déclarés à la Direction des Services Vétérinaires de leur département et aux chiots inscrits au L.O.F. et engagés **au plus tard le 2 Janvier 2012. Il n'y aura pas d'inscription le jour de la manifestation.**
- Tous les chiots présentés à la vente devront être sevrés et **âgés de 2 mois révolus**. Tous les chiots devront être tatoués et vaccinés contre la maladie de carré, hépatite, leptospirose et la parvovirose (Date limite de rappel de vaccination : 1^{er} janvier 2012).
- Les chiots provenant d'un pays étranger ou ceux appartenant à la 2^e catégorie, devront obligatoirement être vaccinés contre la rage (vaccination en cours de validité : primo-vaccination comportant 1 ou 2 injections selon le vaccin utilisé, datant de plus d'un mois ou rappel annuel). La photocopie du certificat de vaccination sera jointe à la fiche d'inscription.
- Les chiots seront soumis à un contrôle vétérinaire permanent. Le vétérinaire a tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi avant ou après installation.
- Les vendeurs devront apposer sur les cages une pancarte mentionnant : la race des chiots présentés, l'âge, le prix. Les récompenses d'élevage peuvent être affichées sur un panneau 45 cm x 35 cm. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de la vente, de l'exposition, et sur le parking.
- Il devra être délivré lors de chaque vente : une attestation de vente, une fiche conseil sur la race, la carte de tatouage, le carnet de vaccination, le certificat de naissance ou n° du dossier d'inscription de portée et un certificat de bonne santé délivré par un vétérinaire.
- La société organisatrice n'a pas à intervenir dans les éventuelles transactions, mais elle se réserve le droit de vérifier l'authenticité des papiers fournis par les vendeurs.

- Des cages sont mises à la disposition des participants. Les utilisateurs devront prévoir des tapis pour les fonds de cages. La vente se fera dans un endroit distinct de l'exposition canine. Une seule race sera acceptée par cage, et à concurrence de 10 chiots par éleveurs.
- La vente commencera à 10 heures dans le lieu indiqué sur la carte d'entrée. Tous les chiots présentés à la vente ne peuvent en aucun cas être installés dans un autre lieu. Cette précision est valable même si les propriétaires sont exposants, le non-respect de cette clause entraîne l'annulation des récompenses obtenues et l'exclusion immédiate de l'exposition. Les sommes versées restent acquises à la société. Les chiens participant à l'exposition ne doivent pas pénétrer dans l'enceinte réservée à la vente sous peine des mêmes sanctions.
- La Société organisatrice peut refuser tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre sans avoir à en donner la raison ainsi que le droit d'exclure des participants à la vente (même installés). Les décisions sont sans appel et immédiatement exécutoires, les frais d'engagements ne seront pas remboursés.
- Pour tout chiot vendu avant le 15 Janvier 2015, l'engagement sera remboursé sur présentation d'un justificatif (qui est la photocopie de l'attestation de vente).


ROYAL CANIN

EXTRAITS DU REGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION

L'exposition, se tiendra à Bordeaux le 15 janvier 2012
au Parc des Expositions

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. Les jugements commenceront à 8h30 précises.

LOGEMENT – Des cages seront mises à disposition des propriétaires qui acquitteront le montant de la réservation.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront sortir avant 17h30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 50 €.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements, libellé à l'ordre de la Société Canine de la Gironde doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{re} clôture le 22/11/11 • 2^e clôture le 02/01/12

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^e des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30/12/09 - art. 1),

« Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite. Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention. »

(Voir liste des pays signataires sur le site :

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FRE>)

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.

b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Oreilles coupées : voir rubrique Refus ou exclusions, § 2.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

• 1^{er} Groupe : _____ 12 mois

sauf : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

• 2^e Groupe _____ 12 mois

sauf : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff,

Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées,

Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro,

St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

• 3^e/4^e Groupes _____ 12 mois

• 5^e Groupe _____ 12 mois

sauf : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,

Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,

Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois

• 6^e Groupe _____ 12 mois

sauf : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

• 7^e Groupe _____ 12 mois

• 8^e Groupe _____ 12 mois

sauf : Retrievers _____ 15 mois

• 9^e Groupe _____ 12 mois

sauf : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

• 10^e Groupe _____ 15 mois

sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien _____ 12 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 96 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).